

LE TAUREAU DE GÉNÉTIQUE SUPÉRIEURE

UN TAUREAU DE GÉNÉTIQUE SUPÉRIEURE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Un taureau de génétique supérieure doit être de race pure, certificat d'enregistrement canadien à l'appui. Il doit aussi avoir un résultat négatif au test virologique par immunofluorescence (DVBIF) pour le dépistage des immunotolérants au BVD. Le taureau doit être identifié à l'aide d'un panneau visuel apposé sur une oreille et une puce électronique fixée sur l'autre oreille, conformément au Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. Les deux étiquettes d'identification doivent porter le même numéro. De plus, un contrôle de poids en postsevrage doit avoir été effectué pour tous les sujets ainsi qu'une mesure de circonférence scrotale. Cette dernière, corrigée à un an, doit être égale ou supérieure au seuil de leur race.

Le taureau de génétique supérieure doit également avoir des performances égales ou supérieures aux valeurs établies relativement à ses pairs en ce qui concerne les évaluations en station ou à domicile, ou les écarts prévus chez les descendants (EPD).

LES TAUREAUX ÉVALUÉS EN STATION AU QUÉBEC

Les taureaux provenant de groupes complets dont les indices ont été publiés et ayant satisfait à l'ensemble des seuils minimaux sont systématiquement reconnus de génétique supérieure.

CARACTÈRES	SEUIL MINIMAL EN STATION
Valeur globale (indice combiné) ⁽¹⁾	96
Indice gain	91
Indice poids par jour d'âge	91
Circonférence scrotale corrigée à un an ⁽²⁾	Le seuil de la race
Conformation ⁽³⁾ :	
➤ musculature (cote)	4
➤ pieds et membres antérieurs (cote)	4
➤ pieds et membres postérieurs (cote)	4

⁽¹⁾ Les taureaux ayant une valeur globale inférieure à 91 ne peuvent obtenir une attestation d'aucune source.

⁽²⁾ Les taureaux disqualifiés uniquement par la circonférence scrotale corrigée, pourront obtenir une attestation à partir des données prises à la station avec une remesure de la circonférence scrotale suffisante avant 15 mois d'âge.

⁽³⁾ La cote 9,5 étant la plus élevée, les taureaux ayant une cote inférieure à 4 pour un des caractères de conformation ne peuvent obtenir une attestation d'aucune source.

En station, le propriétaire ou le copropriétaire qui présente un taurillon dont la généalogie est en erreur ou non confirmée aura une note à son dossier pour une période de 36 mois. Si une deuxième généalogie est en erreur ou non confirmée et

qu'une période de chevauchement se produit entre deux notes, le producteur aura l'obligation de fournir des tests d'ADN pour tout taureau inscrit en station et pour toutes demandes d'attestation de génétique supérieure. Cette obligation s'appliquera pendant toute la période de chevauchement d'un minimum de deux notes.

LES TAUREAUX ÉVALUÉS À DOMICILE

Lorsque les ÉPD sont disponibles, le seuil de répétabilité minimal d'un caractère doit d'abord être atteint pour qu'on en tienne compte. Selon la source des données, si la base des ÉPD est différente de zéro, on calcule alors les ÉPD nets du sujet en soustrayant des ÉPD publiés la moyenne correspondante des ÉPD des veaux de la race du taureau. Par la suite, aucun caractère ne doit avoir une valeur nette égale ou inférieure aux seuils de disqualification établie, se référer au tableau ci-dessous. Ces seuils sont applicables en tout temps, peu importe la version utilisée.

- **Une fois que ces conditions sont respectées, pour les sujets évalués selon la version non supervisée du programme ou par les évaluations de race, seulement l'ÉPD naissance-sevrage et l'ÉPD d'aptitude laitière permettent de qualifier un taureau, et ces deux caractères doivent être améliorateurs. Les sujets inscrits à la version supervisée peuvent aussi être attestés par ces deux caractères.**
- **Un taureau évalué selon la version supervisée du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) qui a deux caractères directs améliorateurs sur les quatre utilisés obtient une attestation. Un taureau qui a l'ÉPD de poids à la naissance ou l'ÉPD de facilité de vêlage directe et au moins un caractère maternel sur les deux (aptitude laitière et facilité de vêlage maternel), toujours à la condition que ces caractères soient améliorateurs, obtient une attestation.**

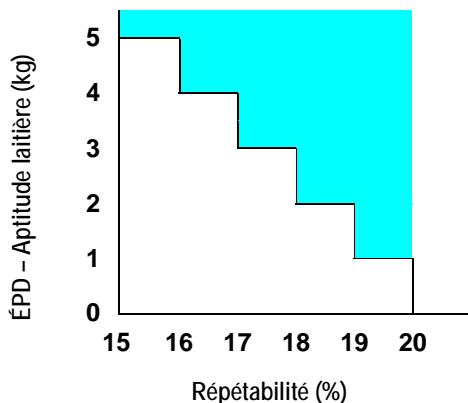
CARACTÈRES	RÉPÉTABILITÉ MINIMALE		SEUIL DE DISQUALIFICATION POUR LES ÉPD ⁽²⁾	VALEUR D'ÉPD NET POUR ÊTRE AMÉLIORATEUR ⁽³⁾
	MÉTHODE CANADIENNE	MÉTHODE AMÉRICaine ⁽¹⁾		
Caractères directs :				
Poids à la naissance	35 %	20 %	----	1 kg et -
Gain naissance-sevrage	35 %	20 %	< ou = à - 4 kg	0 et +
Gain en postsevrage	35 %	20 %	< ou = à - 4 kg	0 et +
Facilité de vêlage directe	20 %	11 %	< ou = à - 7 % ⁽⁴⁾	0 et +
Caractères maternels :				
Aptitude laitière	20 % ⁽⁵⁾	11 %	< ou = à - 5 kg	0 et +
Facilité de vêlage maternelle	20 %	11 %	----	0 et +

< : plus petit que

⁽¹⁾ Le niveau de répétabilité de la méthode américaine est une équivalence de celui de la méthode canadienne.

- (2) Les seuils de disqualification sont ceux sous lesquels un taureau ne reçoit pas son attestation, même lorsque les exigences du nombre de caractères ÉPD sont satisfaites. Ces seuils sont applicables en tout temps, peu importe la version utilisée.
- (3) ÉPD net par rapport à la moyenne de la race pour être améliorateur.
- (4) Cette valeur s'applique pour la facilité de vêlage du PATBQ. Dans les autres cas, une équivalence est établie au besoin.
- (5) Un taureau ayant une répétabilité sous le seuil de 20 % (méthode canadienne) sera considéré améliorateur, dans les cas où pour chaque 1 % de répétabilité manquant, la valeur minimale de l'ÉPD sera compensée par 1 kg d'ÉPD supplémentaire. Cette compensation sera appliquée pour une répétabilité pouvant diminuer jusqu'à 15 %. Pour une meilleure compréhension, vous référer à la figure ci-dessous.

Valeur de l'ÉPD pour être considéré améliorateur



Les correspondances habituelles pour l'unité de mesure (lb) et la méthode de calcul de la répétabilité (américaine) seront appliquées en respectant le même principe par palier. Ce changement permet aux taureaux prometteurs de compenser leur manque de répétabilité par un niveau de performance plus élevé.

➤ Pour les sujets inscrits au PATBQ, les moyennes des ÉPD sont égales à zéro.

Les taureaux se classant dans les 20 % des meilleurs sujets pour l'indice gain (Ig) en postsevrage sont qualifiables à la génétique supérieure. Les sujets évalués en postsevrage pour leur indice gain doivent être dans des groupes de dix sujets mâles (taureaux de même race) ou plus. Cette démarche est indépendante de la qualification sur base d'ÉPD.

LES ÉVALUATIONS DE RACE AU QUÉBEC ET LES SUJETS ÉVALUÉS HORS QUÉBEC

L'entreprise active au PATBQ qui utilise le système d'évaluation de son association canadienne de race peut utiliser les données de sa race ou celles du PATBQ selon son choix.

Les taureaux provenant de troupeaux non actifs au PATBQ doivent répondre aux exigences précédentes. Ces taureaux doivent en plus avoir au moins un caractère, parmi les six présents dans le tableau, dont l'ÉPD se situe dans les premiers 20 % de leur race pour lequel la répétabilité minimale est atteinte.

LES EMBRYONS

Lorsqu'on utilise les ÉPD pour qualifier les embryons, ces derniers peuvent recevoir une attestation de génétique supérieure sans que leurs ÉPD aient les répétabilités minimales, et cela jusqu'à l'âge de 2 ans, dans la mesure où les conditions définies précédemment sont respectées.

LES TAUREAUX UTILISÉS EN INSÉMINATION ARTIFICIELLE

La semence des taureaux de race pure ayant un enregistrement canadien est reconnue de génétique supérieure. Les fournisseurs de semence ou les associations de race doivent identifier les taureaux à inscrire dans la banque du PATBQ.

LES TAUREAUX ÉVALUÉS SELON LA VERSION SUPERVISÉE DU PATBQ

Les taureaux ayant été supervisés selon le PATBQ et se qualifiant par leurs ÉPD ou leur indice gain en postsevrage du PATBQ ou dans une station du Québec ont une attestation de couleur « or » assortie de la mention « SUPERVISÉ » et les autres, une attestation de couleur « bleue ».

MESURE DE LA CIRCONFÉRENCE SCROTALE

La circonférence scrotale des jeunes taureaux doit avoir été mesurée par un médecin vétérinaire entre 10 mois (304 j) et 15 mois (456 j) d'âge à l'aide d'un ruban Reliabull et avoir une valeur corrigée à l'âge d'un an égale ou supérieure au seuil de leur race pour que ceux-ci puissent être admissibles à une attestation. Une nouvelle mesure à la ferme aux mêmes conditions est acceptée.

EXIGENCE PAR RACE RELATIVE AU GAIN MOYEN QUOTIDIEN (GMQ) CORRIGÉ EN PRÉSEVRAGE ET À LA CIRCONFÉRENCE SCROTALE CORRIGÉE À L'ÂGE D'UN AN

RACE	GMQ CORRIGÉ (KG/J)	SEUIL À UN AN (CM)
Angus	0,92	32
Blonde d'Aquitaine	0,92	29
Charolais	1,10	32
Gelbvieh	0,92	31
Hereford	0,92	31
Highland	0,72	29
Limousin	0,92	30
Maine-Anjou	0,92	32
Salers	0,92	30
Shorthorn	0,92	31
Simmental	1,10	32
Autres races	0,92	29

Note 1 : Un taureau de 2 ans ou plus se qualifiant à la génétique supérieure selon l'une des voies reconnues (ÉPD ou Ig en postsevrage) n'est pas tenu d'avoir un GMQ corrigé, une pesée en postsevrage ni une mesure de circonférence scrotale.

Note 2 : Le GMQ corrigé est égal au GMQ réel dans le cas de sujets issus de vaches adultes, nées et élevées en simple.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR TOUS LES TAUREAUX UTILISÉS EN SAILLIE NATURELLE, À L'EXCEPTION DES TAUREAUX ÉVALUÉS DANS LES STATIONS D'ÉVALUATION GÉNÉTIQUE DU QUÉBEC

Le producteur doit fournir à sa conseillère ou à son conseiller du Ministère :

- le certificat d'enregistrement canadien;
- le résultat négatif au dépistage d'immunotolérants au BVD par immunofluorescence;
- le numéro d'identification du taureau reconnu en vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux;
- la fiche d'examen général et clinique du système reproducteur signée par la ou le médecin vétérinaire, y compris la mesure de la circonférence scrotale réelle;
- le gain moyen quotidien corrigé en présevrage et le poids en postsevrage;
- les résultats de performance (ÉPD et répétabilité ou indice et rang en postsevrage).

Lorsque les renseignements sont complets, exacts et concordants avec les diverses sources d'information, la conseillère ou le conseiller du Ministère vérifie le respect des exigences et délivre l'attestation de qualification à tout taureau qui les satisfait.

Les exigences décrites ci-dessus sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Cependant depuis cette date, l'utilisation d'un taureau de génétique supérieure n'est plus une exigence de la Financière agricole du Québec pour bénéficier du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Veaux d'embouche.